

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2021

Délibération N°017/CAGNM/2021

**OBJET :**

**Création de postes :  
Direction du développement touristique**

**Date d'affichage :**

11 - 04 - 2021

**Date de la convocation :**

02 - 04 - 2021

**En exercice :**

40 membres

**Présent(s) : 23**

**Procuration(s) : 01**

**Absent(s) : 16**

**Votants : 24**

**Pour : 23**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le

Et son affichage

Délibération comportant

06 page(s), 00 annexe(s)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE NEUF AVRIL A QUINZE HEURES, LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE SE SONT REUNIS A LA MJC DE BOUYOUNI- COMMUNE DE BANDRABOUA, SOUS LA PRESIDENCE DU PRESIDENT, MONSIEUR ASSANI SAÏNDOU BAMCOLO.

**Les membres présents en séance :**

BAMCOLO Assani Saïndou, DAOUDOU Soumaila, HANAFFI Marib, ABDALLAH Hachimya, HASSANI Chayibati, EL-ANZIZE Mariatti Binti, BOINAIDI Manrouf, YSSOUF BACAR Yassir, ALI M'BAE Chakila, DIMASSI Antufa, MOUHAMED Chafika, ABDALLAH Tayza, SOUFFOU Raïanty, NABOUHANE Mourtadhoi, HAMISSE Sélémani, MOUCHITALI Saloua, FAHARDINE Ahamada, MROUDJAE Bacari, AHAMADA Chadhouli Ben, SAIDINA Anrifia, ALI Zoulaiha, DAROUECHI Ahmed, SOUFFOU KASSIM Anlimou.

**Le ou les membres ayant donné procuration**

DJANFAR Hidaya a donné procuration à ALI M'BAE Chakila.

**Le ou les membres absent(s) :**

AHAMED Ben Abdillahi, MOUANDHU Ousseni, HOUSSENI Saindou, SAID ISSOUF Idrissa, SAID SOUF Charifa, MADI Ali, AHAMADI Said, NIDHOIRE Yasmine, BOURANI Faysoili, HOUMADI Bahati, MROIVILI Echati Moussa, MADI Charafoudine, HAMIDOUNI Singua, CHAHARANI Baharousoifa, BEN SAID Laïthidine, MOCOLO Youssouf.

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme. Chafika MOUHAMED.

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (1er juin 2021 aux termes de la loi n°2021-1103 du 24 septembre 2021), que « les organes délibérants des collectivités territoriales, des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Le conseil constate l'arrivée de M. Anlimou SOUFFOU KASSIM.

Le président de la séance a dénombré 23 conseillers présents. Les conditions de quorum sont toujours remplies. Le conseil peut valablement délibérer.

**Vu** le code général des collectivités

**Vu** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

**Vu** le rapport N°1/2020, en date du 4 juillet 2020, portant installation du conseil communautaire ;

**Vu** le rapport N°02/2020 en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Assani Saïndou BAMCOLO en tant que président de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte ;

**Vu** la délibération N°08/2020 en date du 28 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au président ;

### **EXPOSE DU PRESIDENT**

Nous avons un réel travail à effectuer sur le développement économique et touristique du territoire. Nous sommes qu'aux prémises d'une croissance économique. Par conséquent nous devons d'abord échanger communément sur les atouts et faiblesses du territoire, en procédant par une analyse SWOT, faire une étude de marché, pour ensuite élaborer une stratégie économique et touristique propre à notre territoire, d'où vont découler des actions concrètes à court, moyen et long terme. De là vont découler de grandes orientations que seuls des responsables de service pourront mettre en place.

Dans une perspective d'optimisation de service sur le moyen terme (2-3 ans), le pôle Economie et Tourisme se décompose en 3 filières : Economie - Tourisme & Patrimoine - Communication. Après avoir analysé les compétences obligatoires intercommunales et étudié les premiers besoins en développement territorial, il est impératif de mettre la priorité en cette

année 2021 sur 4 postes parmi les 15 suggérés. Pour segmenter les compétences du service par spécificité d'apporter une dynamique opérationnelle dès à présent aux attentes.

## **1/ Responsable tourisme**

### *Principales missions :*

- Accompagne la direction dans la mise en oeuvre des actions
- Accompagne les prestataires dans une démarche qualité (hébergeurs / restauration)
- Contribue à l'exécution des outils de valorisation de l'image territoriale
- Accompagne toutes les démarches administratives et financières de la filière
- Participe à la réflexion en développement du secteur touristique et promotionnel
- Administre tous les dossiers en cours ou en projet
- Organise les groupes de travail - commissions - tables rondes
- Assure le suivi en bureau d'études, cabinets d'ingénierie et prestataires
- Entretient des relations suivies avec les acteurs économiques (entreprises, socioprofessionnels du tourisme, associations...), les offices du commerce du territoire, les partenaires institutionnels... et fédérer les partenaires publics et privés des quatre communes autour des projets touristiques
- Conseille techniquement les collectivités du territoire dans leurs projets d'aménagement et de développement touristique
- Propose des stratégies de commercialisation, suivre le travail d'organisation de la production touristique, des outils de commercialisation et de sa mise en marché
- Entretient des relations très étroites avec les associations du territoire et participer à la préconisation d'axes en promotion des animations existantes et à venir
- Organise des réunions publiques sur les différentes actions délibérées
- Elabore et suit un budget, participer à l'instruction des dossiers de subventions (travail en binôme avec le chargé d'ingénierie), préparer les marchés publics
- Veille à la juridiction et au travail en transversalité avec les institutions et partenaires.

## **2/ Responsable Economie**

### *Principales missions :*

- Elabore et anime le projet économique du territoire
- Accompagne et instruit, sur un mode partenariat, les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques.
- Organise et met en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.
- Assure la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité.
- Commercialise l'offre de son territoire (emplois, disponibilités foncières et

- immobilières, zones d'activités, pépinières, etc...)
- Assiste et conseille les municipalités en matière de développement économique
  - Accueille, informe et accompagne les porteurs de projets d'entreprise : création, implantation, transmission/reprise, développement.
  - Prospecte les entreprises
  - Gère et valorise l'offre de services de la collectivité en matière de développement économique.
  - Développe et anime les partenariats et les réseaux professionnels.
  - Optimise le marché de l'emploi par zones identifiées
  - Est force de proposition pour la mise en place de projets économiques durables
  - Conseille sur la gestion et l'aménagement des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et portuaires.
  - Valorise et redynamise les ressources agricoles et les ressources marines

### **3/ Community Manager**

#### *Principales missions :*

- Crée les outils web fondamentaux : site internet intercommunal - réseaux sociaux
- Recense les communautés sur le Web pouvant influencer sur le positionnement de la marque (bloggers, forums de discussion...).
- Participe à la création des valeurs de la communauté : culture, codes sociaux et langagiers...
- Définit les objectifs de la communauté en accord avec le brand manager : test, promotion de la marque...
- Rédige ou relaie les contenus permettant le développement de la visibilité de la marque.
- Renforce et optimiser les interactions
- Assurer la fidélisation des internautes via des événements on line (newsletter, jeux concours...)
- Suivre l'audience des différents supports de la communauté en lien avec le trafic manager.
- Piloter les développements numériques
- Réaliser des campagnes de référencement payantes.
- Gérer le site Internet et assurer le webmastering du site (actualisations, mises à jour...).

### **3/ Agent d'accueil OTPI**

#### *Principales missions :*

- Conseille les visiteurs sur l'offre touristique des quatre communes
- Collecte les informations sur l'offre touristique locale et présente les nouveautés
- Elabore un projet d'animation
- Participe à la redynamisation des associations culturelles du territoire

- Informe la clientèle potentielle sur les curiosités touristiques par téléphone, courrier et mail
- Assure une veille de l'observatoire touristique et relaie les informations auprès du service

Participe à la valorisation de l'image du Grand Nord de Mayotte

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :**

**Article 1 :** Décide la création des emplois suivants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Intitulé de l'emploi	Nombres	Temps de travail	Catégorie
Responsable développement économique	1	35h/S.	A
Responsable développement touristique	1	35h/S.	A
Community Manager	1	35h/S.	B
Agent d'accueil et d'animations	1	35h/S.	C

**Article 2 :** Précise que ces emplois pourraient être pourvus par un fonctionnaire de catégorie respectives, des filières administratives ou techniques.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie respective, dans les conditions fixées par la loi.

Il devra, dans ce cas, justifier d'un diplôme de Niveaux ou d'expériences professionnelles dans les secteurs suivants :

Intitulé de l'emploi	Niveau de diplôme	Secteur d'expérience
Responsable tourisme	Niveau 7	Management - Tourisme - Economie - Evénementiels - Marketing - Administration - Gestion - Commercialisation

Responsable Economie	Niveau 7	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;">           Envoyé en préfecture le 04/06/2021            Reçu en préfecture le 04/06/2021            Affiché le            ID : 976-200060465-20210409-2021_DELIB_N17-DE         </div> Implantation/Transmission - Emploi - Zones d'activités - Agriculture
Community Manager	Niveau 6	Gestion outils web - Réseaux sociaux - Création site - Référencement - Rédaction - Publicité
Agent d'accueil OTPI	Niveau 5	Accueil - Animations - Observatoire

**Article 3 :** Autorise le président à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs et des emplois selon la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Autorise le président à prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires.

**Article 5 :** Autorise le président à signer tout document relatif à cet objet.

**Article 6 :** Le président et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi délibéré les membres ont signé sur le registre.

**Le Président,**  
 Ass. Synd. Mamoudzou BAMCOLO

Pour copie conforme.



Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège .....et sa transmission au représentant de l'Etat le.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.